



**RAA
INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°36-2023-101

PUBLIÉ LE 27 JUILLET 2023

Sommaire

Préfecture de l'Indre / Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

36-2023-07-27-00004 - Arrêté du 27 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 12 février 2018 portant réglementation des taxis dans le département de l'Indre. (1 page)

Page 3

Préfecture de l'Indre / Direction des Services du Cabinet

36-2023-07-25-00003 - Arrêté complémentaire à l'arrêté du 14 juillet 2023 portant attribution de la médaille d'honneur du travail (2 pages)

Page 5

36-2023-07-14-00006 - Arrêté du 14 juillet 2023 portant attribution de distinction pour acte de courage et de dévouement. (1 page)

Page 8

Préfecture de l'Indre

36-2023-07-27-00004

Arrêté du 27 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 12 février 2018 portant réglementation des taxis dans le département de l'Indre.



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation générale et des élections**

ARRÊTÉ du 27 JUIL. 2023
**modifiant l'arrêté du 12 février 2018 portant réglementation des taxis
dans le département de l'Indre**

LE PRÉFET DE L'INDRE,

Vu le code général des des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n° 2017-236 du 24 février 2017 portant création de l'Observatoire national des transports publics particuliers de personnes, du Comité national des transports publics particuliers de personnes et des commissions locales des transports publics particuliers de personnes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 février 2018 portant réglementation des taxis dans le département de l'Indre ;

Vu la demande de Mme PIERROT, Présidente du CFT de l'Indre, d'allonger la durée de la location des véhicules loués, en cas d'accident ou de sinistre nécessitant une immobilisation du véhicule pour réparation ;

Considérant que les membres de la Commission locale des transports publics particuliers de personnes n'ont émis aucune objection ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 10.3.2 de l'arrêté préfectoral du 12 février 2018 susvisé, est ainsi modifié :

« La durée de la location pour remplacer un véhicule déterminé ne peut excéder un mois et peut être renouvelée une fois. »

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.

Pour le Préfet, et par délégation
La Secrétaire Générale

Nadine CHAÏB

Préfecture de l'Indre

36-2023-07-25-00003

Arrêté complémentaire à l'arrêté du 14 juillet
2023 portant attribution de la médaille
d'honneur du travail

ARRÊTÉ du 25 juillet 2023

Modifiant l'arrêté du 14 juillet 2023

Accordant la médaille d'honneur du travail

(promotion du 14 juillet 2023)

LE PRÉFET DE L'INDRE,

Vu le décret n° 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

Vu le décret n° 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2022-07-14-00009 du 14 juillet 2022 accordant la médaille d'honneur du travail ;

Sur proposition de la directrice des services du cabinet,

ARRÊTE

Article 1 : La médaille d'honneur du travail, échelon argent, est décernée à :

- **Madame BEGUE Céline**
Magasinière, SOC DES ATELIERS LOUIS VUITTON, ISSOUDUN.
demeurant à Ardentes.
- **Madame DENIS Agnès**
Aide-soignante, ASSOC DEVELOPEM SANITAIRE PAYS ARGENTON
demeurant à Montchevrier.

Article 2 : La médaille d'honneur du travail, échelon vermeil, est décernée à :

- **Madame LOUET Martine**
Responsable d'équipe, POLE EMPLOI - FLEURY-LES-AUBRAIS
demeurant à Bagneux.

Article 3 : La médaille d'honneur du travail, échelon grand or, est décernée à :

- **Monsieur SCHWARTZ Tony**

Agent de production monteur, SAFRAN SEATS - ISSOUDUN.
demeurant à Giroux.

Article 4: La directrice des services du cabinet est chargée de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.



Préfecture de l'Indre

36-2023-07-14-00006

Arrêté du 14 juillet 2023 portant attribution de
distinction pour acte de courage et de
dévouement.



PRÉFET DE L'INDRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
des services du cabinet

ARRÊTÉ du 14 juillet 2023 portant attribution de distinction pour acte de courage et de dévouement.

LE PRÉFET DE L'INDRE,

Vu le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924, déterminant les conditions dans lesquelles sont décernées des récompenses honorifiques pour acte de courage et de dévouement ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement ;

Vu la circulaire n° 70-208 du ministre de l'Intérieur du 14 avril 1970 ;



Vu la lettre transmise par le directeur du SDIS de l'Indre en date du 1^{er} juin 2023 ;

Sur proposition de la directrice du cabinet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La lettre de félicitations pour acte de courage et de dévouement est décernée à Monsieur Romaric MARTIN ;

Article 2 : La directrice du cabinet est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.



Stéphane BREDIN